



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRAL

A/CONF.191/8
2 mai 2001

FRANCAIS
Original : ANGLAIS ET
FRANCAIS SEULEMENT

Troisième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés
Bruxelles, Belgique, 14-20 mai 2001

**MESSAGE PARLEMENTAIRE
A LA TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES PAYS LES MOINS AVANCES**

Adopté sans vote par le Conseil de l'Union interparlementaire
à sa 168ème session (Havane, 7 avril 2001)

**MESSAGE PARLEMENTAIRE
A LA TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES PAYS LES MOINS AVANCES**

Adopté sans vote par le Conseil de l'Union interparlementaire
à sa 168ème session (Havane, 7 avril 2001)

La mondialisation n'a pas seulement changé radicalement le cadre de la coopération internationale pour le développement, elle a aussi fait surgir de nouveaux défis, en particulier pour les pays les moins avancés (PMA). Ces derniers doivent à présent assumer des devoirs et responsabilités supplémentaires sous la forme de conditions et obligations qui leur sont imposées notamment dans le cadre multilatéral en matière de commerce, d'investissement et de propriété intellectuelle.

Aux obligations et responsabilités des PMA ne répondent pas toujours des obligations correspondantes pour les pays industrialisés, et ce en dépit des objectifs fixés comme le chiffre de 0,7 % du produit national brut à consacrer à l'aide publique au développement (APD). Ne se sentant pas liés par ces obligations, les pays développés n'agissent pas avec le sérieux exigé. Aussi faut-il plus d'équilibre et de justice entre pays pauvres et pays riches dans le nouveau système mondial émergent.

Durant la dernière décennie, l'Union interparlementaire a appelé à maintes reprises à l'amélioration et à la réforme du système de développement international, notamment en ce qui concerne le commerce, l'architecture financière et la sécurité alimentaire ainsi que la gouvernance. La troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA est l'occasion de relancer l'amélioration du système de développement international à l'aube du nouveau millénaire.

Pour les pays les moins avancés, des mesures d'ordre intérieur et extérieur doivent être prises, qui soient complémentaires et se renforcent mutuellement. Le clivage Nord-Sud doit céder le pas à un pacte de développement entre réformateurs dans les pays donateurs comme dans les pays bénéficiaires qui soient attachés à la réalisation des objectifs de développement et qui soient capables, si besoin est, de pratiquer l'autocritique et non l'invective.

En tant que parlementaires représentant nos électeurs des villes et des villages, des régions à forte densité de population et des régions reculées, nous appelons la Conférence à relever les grands défis qu'affrontent les peuples et les gouvernements des PMA.

I. Les PMA doit être les maîtres d'œuvre de leurs propres politiques. Les objectifs internationaux de développement sont des objectifs de base qui ne peuvent pas être atteints par une approche rigide, mécanique. Ils doivent être convertis en **objectifs spécifiques à chaque pays** et en **plans nationaux très précisément définis** par les

PMA eux-mêmes avec la pleine participation des citoyens et - si nécessaire - avec l'appui des donateurs et des organisations internationales.

- En tant que parlementaires, nous sommes particulièrement conscients de la nécessité de la **bonne gouvernance**, condition préalable au développement durable. Les PMA ont encore beaucoup à faire pour remettre de l'ordre chez eux, pas seulement pour en être récompensés par les donateurs, mais aussi dans leur propre intérêt. De fait, les formes participatives de gouvernance démocratique sont la clef de l'élimination de la pauvreté, au même titre qu'une gestion transparente et vérifiable de la dépense publique et un système d'impôt équitable assurant les rentrées fiscales. En outre, il apparaît clairement que la pauvreté ne pourra être éliminée qu'avec la pleine participation des femmes. L'Exécutif doit répondre de sa gestion et son action doit être soumise aux contrepoids démocratiques (contrôle parlementaire, état de droit et mesures efficaces de lutte contre la corruption).
- Les PMA n'ont encore retiré aucun avantage de leur participation plus active au **système commercial mondial** où, pour l'instant, ils ne sont que des acteurs marginaux. Alors que le commerce s'est développé de par le monde, la part des PMA y est demeurée faible. Ils butent sur de nombreuses difficultés. Certaines sont locales : faiblesse des institutions, insuffisance des infrastructures et sous-qualification de la main-d'œuvre, et il faut renforcer la capacité des PMA à participer aux échanges commerciaux. Les difficultés se présentent aussi sous la forme d'obstacles tarifaires et non tarifaires, particulièrement pour les types de biens et de services où les PMA jouissent d'un avantage comparatif solide. Les exportations agricoles des PMA, qui ont pourtant un fort potentiel de croissance, sont entravées par les restrictions commerciales et les subventions, y compris celles que pratiquent d'autres pays en développement. Les exportations de produits manufacturés de base (comme les textiles) où les PMA ont des capacités et des atouts incontestables se heurtent aussi à des restrictions. Nous appelons la Conférence à mettre au point des arrangements concrets pour éliminer les obstacles qui empêchent les PMA de connaître un développement durable. Les recettes commerciales donneront aux PMA les flux de revenus non conditionnels qui sont essentiels pour leur développement autonome et assureront l'intégration des PMA au système économique mondial.
- Les PMA manquent cruellement de **financement pour leur développement**. Ils ne bénéficient pas d'investissements étrangers directs importants et n'ont aucune capacité à emprunter sur les marchés financiers internationaux. Ils sont lourdement tributaires de l'APD et, étant donné la faiblesse des revenus, l'épargne nationale y est extrêmement faible. Bien que les Nations Unies aient fixé un objectif de 0,15 % du produit national brut des pays développés pour l'APD aux PMA, les niveaux réels ont baissé de près de 50 % dans les années 1990 et sont tombés au niveau historiquement le plus bas de 0,05 %. Si, dans l'immédiat, les pays donateurs ne devaient prendre qu'une seule mesure, ce serait d'inverser ce déclin et de s'engager à atteindre l'objectif fixé, voire un objectif plus ambitieux. Il ne faut pas que les stratégies réalistes de lutte contre la pauvreté échouent faute de financement extérieur. Dans le même temps, les PMA

doivent pouvoir attirer les investissements privés, tant locaux qu'étrangers, en créant un climat propice à l'investissement mais, surtout, en mettant fin à la fuite des capitaux et utilisant leurs propres capitaux à des fins productives locales, notamment par des mécanismes de micro-crédit. Le G-8 et d'autres entités peuvent faire beaucoup pour encourager les investissements étrangers du secteur privé dans les PMA. Il faut aussi que les conditions imposées aux PMA par les partenaires de développement multilatéraux et bilatéraux ne mettent pas en danger la fragile cohésion économique et sociale de ces pays.

- Si le volume de l'aide est un élément important, sa qualité ne l'est pas moins. L'aide doit désormais être plus souple et plus prévisible. Depuis que l'aide au développement existe, elle est en partie liée. Or, l'aide liée est propice à la corruption, détourne les ressources des priorités et accroît les dépenses connexes des PMA. **Déliier l'aide** devrait être pour la communauté internationale un domaine où manifester sa volonté politique et donner la priorité aux intérêts réels des PMA.
- **Le piège de l'endettement** des PMA n'a pas été véritablement desserré malgré des appels divers et des efforts concrets. Même l'Initiative PPTE renforcée, quoique bienvenue, ne pourra vraisemblablement apporter une solution durable au problème de la dette. Aussi appelons-nous à nouveau les donateurs bilatéraux et multilatéraux à s'engager à prendre des mesures qui allègent l'endettement écrasant des PMA et ouvrent la voie à une croissance accrue, à l'investissement et à la lutte contre la pauvreté dans ces pays. Il faut aussi veiller à ce que les pauvres soient les premiers à bénéficier des ressources libérées par l'allègement de la dette dans le cadre d'une stratégie plus générale de lutte contre la pauvreté. Enfin, il faut impérativement que l'allègement de la dette soit financé par des ressources complémentaires et qu'il ne se fasse pas au détriment de l'aide à d'autres pays en développement.
- **Les ressources naturelles et environnementales** sont le patrimoine commun et les actifs des pauvres. Ce sont les pauvres qui souffrent le plus de la dégradation de la terre, des sols, des ressources en eau et des ressources forestières, indispensables à leur sécurité alimentaire, à leur existence et à leur survie même. Les règles et normes multilatérales en matière de commerce, d'investissement, de propriété intellectuelle ou d'environnement doivent contribuer à la préservation, la régénération et la mise en valeur de ces actifs, et en prévenir l'érosion. Ces règles et normes doivent donc être continuellement revisitées dans la perspective des pauvres et des PMA.

Au nom de la communauté parlementaire mondiale, l'Union interparlementaire invite la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à agir dans le sens d'un progrès réel, et non imaginaire. Nous sommes convaincus que la communauté internationale possède et la vision et les ressources pour avancer. Cette conférence sur les pays les moins avancés pourrait ainsi être la dernière du genre. Nous invitons chacun à manifester la volonté politique requise pour qu'il en soit ainsi.